

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3831

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguët (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3831**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, l'eau potable et l'assainissement - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 14 janvier 2013, le Conseil de communauté a approuvé les budgets primitifs de la Communauté urbaine de Lyon, le budget principal par délibération n° 2013-3441, le budget annexe des eaux par délibération n° 2013-3442 et le budget annexe de l'assainissement par délibération n° 2013-3443.

Des crédits de dépenses ont été inscrits sur ces budgets, notamment, au titre des programmes P19 - Assainissement, P20 - Eau potable et P21 - Eaux pluviales et ruissellements.

Lors de cette même séance, ont été adoptés les actions et travaux à mener au titre des autorisations de programmes globalisées pour 2013.

La délibération n° 2013-3466 a ainsi décidé de l'individualisation en dépenses de 1 231 000 € TTC et 95 000 € en recettes, au titre des travaux et actions à conduire en matière d'eaux pluviales et ruissellement (programme P21) ; la délibération n° 2013-3465 a décidé de l'individualisation en dépenses de 8 584 308 € TTC et 750 000 € en recettes au titre des travaux et actions à mener en matière d'eau potable pour la construction et l'amélioration des réseaux d'eau potable, la sécurité de la ressource en eau potable et la sécurité de la distribution en eau potable (programme P20) ; enfin, la délibération n° 2013-3467 a décidé de l'individualisation de 18 875 122,50 € TTC, soit 15 781 875 € HT et 700 000 € en recettes au titre des actions à mener en matière d'assainissement sur les réseaux d'assainissement et stations de relèvements, stations d'épuration, branchements et matériels d'assainissement.

Enfin, au-delà de ces programmes d'actions, sont décidées, en cours d'année par le Conseil, des individualisations d'autorisation de programme dans le cadre du plan de mandat sur la base de la programmation pluriannuelle des investissements.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, dans le cadre de son 10° programme, pour la période 2013-2018, peut apporter à la Communauté urbaine des aides financières sous forme de subventions définitives à certaines actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire et prévues sur ces 3 budgets, s'ils concourent à l'atteinte des objectifs fixés par l'Agence.

Ces objectifs définis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse concourent à :

- lutter contre les pollutions domestiques sur les zones protégées et les bassins versants prioritaires, réduire la pollution pluviale issue des systèmes d'assainissement,
- accompagner la mise en conformité réglementaire des systèmes d'assainissement par rapport à la directive eaux résiduaires urbaines,
- accompagner les particuliers et les collectivités en matière d'assainissement non collectif,

- assurer une gestion durable et maintenir les performances des systèmes d'assainissement,
- restaurer la qualité des eaux brutes,
- limiter les prélèvements et économiser l'eau,
- préserver l'eau destinée à la consommation humaine,
- préserver et restaurer les milieux aquatiques.

La présente délibération a pour objet d'autoriser monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre des budgets communautaires pour 2013 au titre des programmes d'intervention P19 - Assainissement - P20 - Eau potable - P21 - Eaux pluviales et ruissellements, et accomplir toutes les démarches et signer tous documents et conventions nécessaires aux dites demandes et à leur régularisation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre des budgets communautaires pour 2013 au titre des programmes d'intervention P19 - Assainissement, P20 - Eau potable, P21 - Eaux pluviales et ruissellements,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et conventions nécessaires aux dites demandes et à leur régularisation.

2° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les autorisations de programme globales individualisées par délibérations du 14 janvier 2013 suivantes :

- P21 - Eaux pluviales et ruissellements, à hauteur de 95 000 € en recettes et 1 231 000 € TTC en dépenses à charge du budget principal,

- P20 - Eau potable, à hauteur de 750 000 € en recettes et 8 584 000 € TTC en dépenses à charge du budget annexe des eaux,

- P19 - Assainissement, de 700 000 € en recettes et 15 781 875 € HT en dépenses à charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - La recette d'investissement ou de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercice 2013 - comptes 131 1 et 748 - fonction 0811 sur diverses opérations à hauteur de 95 000 € dans le cadre du programme P21,

- au budget annexe des eaux - exercice 2013 - comptes 131 1 et 748 sur diverses opérations à hauteur de 750 000 € dans le cadre du programme P20,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - comptes 131 1 et 748 sur diverses opérations à hauteur de 700 000 € dans le cadre du programme P19.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.